



unisoc

RAPPORT ANNUEL 2017

Triptyque

L'Année 2017 a été marquée par trois évènements.

Le plus important : le Professeur et Docteur émérite Jan Peers, président et fondateur de l'Unisoc en 1994, a passé le flambeau à Alain Cheniaux. Jan Peers continuera néanmoins à suivre l'Unisoc de près en tant que vice-président. Il était impensable de ne pas remercier Jan Peers dans ce rapport annuel. N'oublions pas qu'il est non seulement à l'origine de l'Unisoc, mais aussi de nos organisations sœurs régionales Verso, Unipso et CBENM !

Le changement de présidence a été accompagné de la présentation de la vision de l'Unisoc sur les soins, le bien-être, la culture, la formation et l'emploi. Cette vision cristallise un long parcours réalisé en étroite collaboration avec les membres de notre Conseil d'administration. La vision commune permettra à l'Unisoc de questionner l'idée selon laquelle la qualité et l'accessibilité des soins, du bien-être, de la culture, de la formation et de l'emploi vont de soi dans notre pays. Nous avons tendance à oublier ce qu'implique le fait d'avoir besoin d'aide et de ne pas avoir accès aux services et aux structures adaptées nécessaires. Dans ce rapport 2017, vous trouverez une large contribution sur cette vision.

Last but not least : Sylvie Slangen, directrice générale, a quitté l'Unisoc

fin 2017. Un mot spécial de remerciement a donc également sa place dans ce rapport annuel. En octobre 2017, l'Unisoc a accueilli son nouveau directeur général, Erik Van Laer. Avec plus de 20 ans d'expérience en négociation, réseautage, coaching, direction et orientation, Erik Van Laer est la personne appropriée pour la fonction de directeur général. Il s'attellera, avec l'équipe de l'Unisoc, au développement des activités et des projets futurs de l'Unisoc.

Tout ceci en plus de deux interviews passionnantes : d'une part celle de Marianne Thyssen, Commissaire européenne pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs, et d'autre part celle de Benoit Ceysens, Directeur de "La Ferme Nos Pilifs".

Comme toujours, vous trouverez également dans ce rapport un aperçu des nombreux dossiers et activités que les collaborateurs de l'Unisoc ont suivis pour leurs membres avec enthousiasme et une grande expertise en 2017.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

L'Unisoc

Remerciements

Respect

“Une seule organisation faitière pour représenter l’ensemble du paysage patronal dans le secteur à profit social : c’était la seule condition posée par le gouvernement fédéral de l’époque sous la direction de feu Jean-Luc Dehaene pour admettre les employeurs à profit social dans la concertation sociale interprofessionnelle. Deux mois plus tard, la création de l’Unisoc (à l’époque encore CSPO/CENM) avec l’adhésion de toutes les fédérations des différents secteurs était un fait : une preuve manifeste de la mesure dans laquelle une implication active du profit social dans la concertation sociale intersectorielle a été ressentie comme nécessaire”, nous expliquait Jan Peers en revenant sur les débuts de l’Unisoc dans notre rapport annuel 2016.

Le Professeur et Docteur émérite Jan Peers revêtait le rôle de président et fondateur de l’Unisoc depuis sa création en 1994. En juin 2017, il a passé le flambeau à Alain Cheniaux. Un moment approprié pour une brève rétrospective.

Un “sentiment” puissant, un souhait, une simple idée ne suffisent pas pour lancer et réaliser un projet. Ce qui importe réellement, c’est la présence d’un créateur et innovateur inspiré et inspirant, disposé à s’engager dans un projet. C’est précisément ce qu’est Jan Peers :

un inspirateur intelligent, chaleureux et respectueux. Ce sont ces qualités qui sont à la base des nombreux projets qu’il a réalisés tout au long de sa riche carrière professionnelle, en ce compris la création de l’Unisoc et, dans le prolongement de celle-ci, de ses organisations sœurs régionales Verso, Unipso, CBENM et Anikos.

Il s’agit pour moi d’un privilège d’avoir été accompagnée par Jan Peers durant ma carrière professionnelle et mes années passées auprès de l’Unisoc. Ce qui m’a le plus touché dans notre collaboration, c’est son profond respect pour le rôle joué par chaque personne au sein d’un projet commun, qu’il s’agisse de la création et du fonctionnement de l’Unisoc ou de la société de manière plus globale. Chaque individu a un rôle spécifique à jouer, sa propre plus-value, et mérite dès lors le respect. Ce respect est profond et inhérent à la personne de Jan Peers. C’est ce respect qui explique que l’ensemble de ses collaborateurs “se lancent” avec conviction et ardeur dans les projets qu’il initie.

Transposée à la concertation sociale à laquelle participe l’Unisoc, cette attitude respectueuse a fait en sorte que chaque fédération patronale active dans le secteur à profit social soit confiante que son avis serait entendu au sein d’un ensemble plus large et qu’il en serait

tenu compte. Elles peuvent être certaines que l'Unisoc a été créée pour devenir un instrument à leur service et pas comme un but en soi.

Les esprits ingénieux ne connaissent pas d'époques. Ce qui les rend exceptionnels, ce sont les qualités d'altruisme et de respect envers tout un chacun. Nous pouvons sans aucun doute affirmer que Jan Peers en fait partie. Comment le remercier autrement qu'en témoignant, à notre tour, de notre respect pour l'ensemble de ses réalisations et pour les valeurs qui les sous-tendent.

SYLVIE SLANGEN
ANCIENNE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'UNISOC

Confiance et expertise

Le soutien apporté à l'Unisoc par ses fédérations membres, mais également son efficacité, résident dans son respect des spécificités de chacun de ses membres. L'Unisoc a été créée en prenant le respect comme fondement. Je tire mon chapeau à Jan Peers, qui est parvenu à accorder les secteurs très variés du profit social !

C'est exactement avec la même attitude respectueuse que Sylvie Slangen, directrice générale de l'Unisoc jusqu'à la fin 2017, s'est attelée patiemment, mais de manière déterminée, à la conquête

d'une place pour le secteur à profit social dans la concertation sociale interprofessionnelle.

Le 1er janvier 2010 a été une étape importante dans le processus de croissance de l'Unisoc et dans la reconnaissance de l'importance fondamentale des employeurs du secteur à profit social sur le plan socioéconomique. Cette date marque en effet le moment où l'Unisoc est devenue membre à part entière du Conseil national du travail et du Conseil central de l'Économie.

Grâce à son excellente connaissance des dossiers, à sa compréhension et son ressenti de la concertation sociale, Sylvie Slangen est parvenue à offrir à l'Unisoc une réputation reposant sur la dignité, la précision et la fiabilité.

Sous la direction de Sylvie Slangen, l'Unisoc est devenue un centre de connaissance au service de ses membres et des pouvoirs publics, ainsi qu'un partenaire social fiable au niveau belge et européen.

ERIK VAN LAER
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNISOC

Sommaire

1

Nous sommes Unisoc

p.6

Qu'est-ce que l'Unisoc ?

Que fait l'Unisoc ?

En chiffres & images

Vision sur les Soins, le Bien-être,
la Culture, la Formation & l'Emploi

2

Plus-value et défis du secteur à profit social pour 2020 et après

p.15

Marianne Thyssen, Commissaire européenne pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs

Benoit Ceysens, Directeur de "La Ferme Nos Pilifs"

Conclusion de l'Unisoc

3

Zoom sur quelques dossiers

p.26

Réforme des sociétés et des associations

Budget mobilité

Bien-être au travail

Statuts spéciaux en sécurité sociale

Réduction des charges

Conclusion

4

Formations et sessions d'information

par Unisoc

p.34

Passation et exécution des marchés publics

Return to work: réintégration des travailleurs malades de longue durée

Déjeuner-colloque "Réforme du droit des associations"

Diagnostic fédéral déplacements domicile-travail

Accéder à de meilleurs crédits grâce au Plan d'Investissement de l'UE

Le Semestre européen et la Digitalisation.

Quels enjeux pour les secteurs à profit social ?

5

Membres et collaborateurs

p.38

Les membres et leurs représentants

La gestion de l'Unisoc

Nos collaborateurs

PARTIE 1

Nous sommes
Unisoc



Qu'est-ce que l'Unisoc ?

L'Unisoc est le seul représentant reconnu des entreprises à profit social belges dans le cadre de la concertation sociale.

L'Unisoc est une union de fédérations sectorielles. Ces fédérations regroupent et défendent les intérêts d'employeurs individuels des secteurs privés et publiques des hôpitaux, des établissements et services de santé, des services d'aide familiale et senior, des établissements et services d'éducation et d'hébergement (dans le secteur de l'aide à la jeunesse et aux personnes handicapées),

des entreprises de travail adapté et des ateliers sociaux, du socio-culturel, de l'enseignement et des organisations d'action sociale.

L'Unisoc est une organisation pluraliste, où sont représentées toutes les tendances idéologiques et philosophiques.

17%

Le secteur à profit social est un employeur important qui occupe 17,69% des travailleurs belges.



Que fait l'Unisoc ?

L'Unisoc soutient et renforce ses membres dans leur ambition d'offrir des services à profit social de qualité, nécessaires à l'ensemble de la société, devant dès lors être accessibles à tout un chacun : les besoins des utilisateurs priment et non pas leurs possibilités financières. D'éventuels bénéfices ne sont pas distribués à des actionnaires (comme c'est le cas dans le secteur commercial), mais sont réinvestis dans l'objectif social. C'est le cœur même du "modèle à profit social".

L'Unisoc développe sa vision pour un secteur à profit social durable. Elle prend ainsi position sur les thèmes et défis sociétaux majeurs.

L'Unisoc aspire à une politique socio-économique saine, permettant aux entreprises à profit social de se développer et de se renforcer. Si nous voulons continuer à offrir des services de qualité répondant aux besoins humains et sociétaux croissants, nous devons veiller à une politique stimulante pour le non marchand plutôt qu'à une politique qui le limite dans ses ambitions.

La défense des intérêts des entreprises à profit social au sein de la concertation socio-économique interprofessionnelle belge et européenne forme le cœur de la mission de l'Unisoc.

Ainsi, l'Unisoc dispose des ressources qui lui permettent de viser à un climat socio-économique belge et européen s'alignant au mieux sur les intérêts de ses membres.

Grâce à sa connaissance extensive du secteur à profit social et de ses enjeux, l'Unisoc est l'interlocuteur-expert des acteurs socio-économiques interprofessionnels belges et européens pour toutes les questions qui touchent au secteur à profit social belge.



L'histoire en chiffres

Le secteur à profit social
un acteur incontournable du paysage
socio-economique Belge



Un employeur important



17,69%

de l'emploi en Belgique



683.656

travailleurs



Un employeur actif dans de multiples secteurs d'activités à travers toute la Belgique

En % du secteur à profit social



au sein de
29.778
établissements



Enseignement (CP 152 et 225)	2,95%
Spectacle (CP 304)	1,05%
Aides familiales et senior (CP 318)	7,70%
Education et hébergement (CP 319)	12,79%
Entreprises de travail adapté (CP 327)	7,48%
Secteur Socio-Culturel (CP 329)	9,09%
Etablissements et services de santé (CP 330)	48,34%
Aide sociale et soins de santé (CP 331 et 332)	4,18%
Secteur non-marchand auxiliaire (CP 337)	6,42%

Tant dans le secteur privé que public

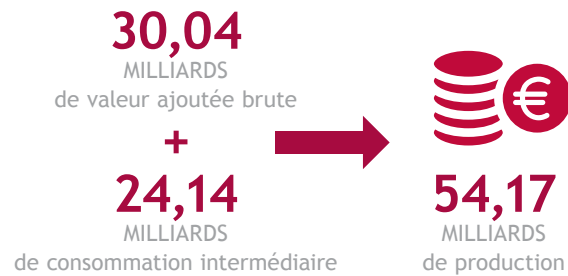


511.606
travailleurs du secteur privé

164.315
travailleurs du secteur public

- 24,31% de l'emploi du secteur à profit social relève du secteur public
- 75,69% de l'emploi du secteur à profit social relève du secteur privé

Un poids économique non-négligeable



Un vecteur de sens et de lien social

Grâce au dévouement désintéressé
de plus de

1.166.000
volontaires



Un secteur particulièrement attentif aux enjeux du vieillissement

Un enjeu qui touche ...
... les bénéficiaires de services

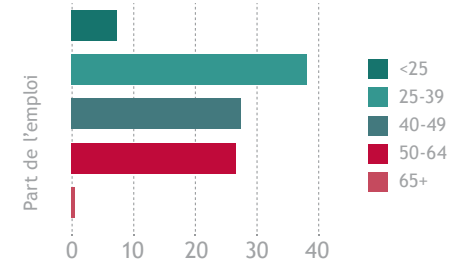
65+



16,8%
En 2000

25,8%
En 2060

... mais aussi les travailleurs du secteur à profit social



1 travailleur sur **3**
a plus de 50 ans dans le secteur à profit social

Une part non-négligeable des travailleurs sont à temps partiel

Secteur à profit social



■ Temps-plein (44.02%)
■ Temps partiel (55.98%)

Emploi total



■ Temps-plein (65.87%)
■ Temps partiel (34.13%)

Un secteur féminin

+

Près de 75%
des travailleurs du secteur à profit social sont des femmes



+ D'1/5

Une femme sur 5 qui travaille
en Belgique travaille dans le
secteur à profit social

Vision sur les Soins, le Bien-être, la Culture, la Formation & l'Emploi

Parce qu'un "triple A social" est une nécessité sociale et économique absolue ...

Les services mis à disposition par les secteurs des soins, du bien-être et de la culture font partie intégrante de nos vies ! Des parents déposant leurs enfants à la crèche ou à l'école, des enfants qui confient leurs parents aux soins ou services à domicile ou à une résidence pour personnes âgées, des donneurs de sang, des amateurs de culture allant au musée, des membres d'un mouvement de jeunesse ou d'un club sportif, chacun de nous lorsqu'il se rend à l'hôpital, ... Nous en faisons tous usage !

Cela va même plus loin: l'existence de ces services nous semble être devenue une évidence. "Nous ne réalisons plus assez ce que signifie avoir un besoin d'aide et/ou de soins sans avoir accès au soutien approprié. Cette évidence nous mène à subir passivement les économies que le gouvernement impose à ces services", rappelle Jan Peers, vice-président de l'Unisoc.



Grand temps de réagir !

Car avant qu'on ne s'en rende compte, la collectivité ne contribue plus au financement de ces services, les rendant accessibles uniquement aux happy few. Sans subsides, le coût de ces services excède largement le pouvoir d'achat de la plupart d'entre nous.

L'Unisoc n'abandonne pas !

Les services offerts par les secteurs des soins, du bien-être et de la culture partent des besoins du citoyen et non de sa capacité financière ! Refuser des citoyens socio-économiquement plus faibles et/ou ayant des besoins élevés est inacceptable.

1. Accessibilité

L'accessibilité de ces services doit rester garantie grâce à un financement solidaire. La partie à laquelle la personne contribue doit rester abordable, le reste étant couvert par les moyens généraux et sociaux provenant des impôts.

2. Une plus grande autonomie et co-autonomie

Une plus grande autonomie et co-autonomie doivent contribuer à améliorer la qualité et l'efficacité des soins, de l'aide et des services. Les soins, l'aide et les services fonctionnent mieux lorsque l'utilisateur, soutenu par son réseau, peut contribuer activement et se sent respecté. Néanmoins, le réseau ne peut remplacer les soins, l'aide et les services professionnels. Une telle situation impliquerait une dérive vers un modèle dans lequel le soutien de structures

qualitatives ne constituerait plus une responsabilité politique. Une dérive vers un modèle de charité dans lequel les personnes nécessitant des soins ou de l'aide devraient s'estimer 'heureuses' d'avoir un réseau social à même de les aider.

“ Soutenir les secteurs des soins, du bien-être, de la culture, de la formation et de l'emploi ne constitue pas une dette pour les générations futures, mais bien un investissement solidaire permettant de préserver la cohésion sociale ainsi que de garantir l'émancipation et la qualité de vie des citoyens.”

**A. CHENIAUX,
PRÉSIDENT UNISOC**



“ I no more want a private [profit] company patrolling my streets than I want a government department growing my cucumbers. And please keep the politicians and the businesspeople at arm’s length from the education of our children.”

H. MINTZBERG

3. Le résultat financier est un moyen d’atteindre le but

Les soins, l’aide et les services sont attentifs aux bénéficiaires et aux résultats. Mais uniquement dans le but de remplir leur mission sociale. Pas pour distribuer les bénéfices ! La non-distribution des bénéfices garantit en outre le respect pour l’intégrité et le bien-être physique, psychique et social du citoyen. La réglementation mise en place par les pouvoirs publics a en effet ses limites. Les règles et les normes prescrites se limitent à des aspects aisément observables (le degré d’encadrement, les horaires, etc.). Le caractère hautement relationnel des soins, de l’aide et des services est par contre bien plus difficile à réglementer. D’où la nécessité du principe de la non-distribution des bénéfices.

4. Nécessaires

Un renforcement réciproque et équilibré des pouvoirs publics, du secteur marchand et des secteurs des soins, de l'aide et de la culture doit permettre de construire une société stable, inclusive et saine. Nous devons nous en tenir à ce que nous faisons le mieux et éviter de nous laisser prendre au piège soutirant les activités du secteur qui est pourtant le mieux placé pour les réaliser.

Et c'est là que se situe le défi de l'Unisoc. Remettre en cause cette évidence en rappelant explicitement **pour quelles raisons** la qualité et l'accessibilité des soins, du bien-être, de la culture, de la formation et de l'emploi sont essentielles. En démontrant **de quelle manière obtenir** cette qualité et cette accessibilité. Il s'agit du message sur lequel nous voulons nous concentrer et que nous continuerons à répéter.

En 2017, l'Unisoc s'est d'ores et déjà investie dans la diffusion de son message à travers une véritable campagne de communication.



on ne se préoccupait pas de l'avenir ?



l'enseignement n'était pas subsidié ?



les soins et le bien-être se limitaient
à du travail à la chaîne ?

PARTIE 2

Plus-value et défis du secteur à profit social pour 2020 et après



“2017 a été une
excellente année pour
la politique sociale !”

MARIANNE THYSSEN,
COMMISSAIRE EUROPÉENNE

ERIK VAN LAER,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'UNISOC

Interview de Marianne Thyssen

Commissaire européenne
pour l'emploi, les affaires sociales,
les compétences et la mobilité des travailleurs

Quel regard portez-vous sur l'année 2017 ? En particulier en ce qui concerne les entreprises à profit social ?

L'année 2017 a été une année très spéciale. Et surtout positive : elle a été excellente pour la politique sociale.

Avec l'approbation du Socle européen des droits sociaux lors du sommet social en Suède, le social a été remis à sa place : tout en haut de l'agenda européen. Toutes les instances européennes et les chefs d'État européens qui se sont réunis pour la première fois en plus de 20 ans pour un sommet social soutiennent le “socle social”.

Il s'agit d'une liste de 20 droits et obligations, basée sur trois chapitres relatifs à la formation et à l'accès au marché du travail, aux conditions de travail, à une protection sociale moderne et à l'inclusion. C'est important, notamment pour les entreprises à profit social.

Quel est, d'après vous, le rôle du profit social en Europe ?

Nous avons besoin du secteur à profit social pour renforcer notre cohésion sociale. Des tâches et des défis importants attendent le secteur. Heureusement, il s'agit d'un secteur qui ne reste pas les bras croisés : il modernise et innove. L'Europe lui apporte d'ailleurs son aide par l'octroi de fonds, mais aussi par des opportunités, afin de révéler les réalisations du secteur à profit social. Ainsi, un énorme congrès a été organisé au Portugal en novembre 2017. Plus de 2000 participants y ont assisté et des innovations ainsi que des nouvelles techniques y ont été présentées.

Quels sont les points forts, les points faibles, les menaces et les opportunités pour les entreprises à profit social ? Dans un contexte européen ou belge.

L'un des problèmes au niveau européen et national est qu'il existe trop peu d'informations statistiques sur le secteur.

En tant que Commissaire européen responsable d'Eurostat, j'encourage la collecte de ces informations et constate que des progrès ont déjà été enregistrés, notamment grâce à mes efforts. Mais nous pouvons faire mieux encore.

On oublie trop souvent le secteur à profit social. On copie aussi trop fréquemment les principes économiques du secteur commercial et industriel dans les entreprises à profit social et le secteur à profit social. Cela revient à "comparer des pommes et des poires".

“ L'Europe a besoin du secteur à profit social pour renforcer la cohésion sociale.”

Enfin, les Etats membres mesurent leurs besoins sociaux de différentes manières. Cela ne facilite pas l'utilisation d'une définition européenne globale.

Comment devons-nous interpréter l'importance du "socle européen des droits sociaux", et quel sera son impact sur les employeurs/entreprises à profit social ?

Comme je l'ai relevé, le "socle social" est très important. Notamment pour les entreprises à profit social. C'est notre boussole pour une convergence ascendante, y compris l'amélioration de l'offre de services sociaux.

Les grands chapitres sont convertis en 20 droits et obligations (principes clés). Environ la moitié de ces principes concernent l'accès aux équipements sociaux. Sans énumérer ces 20 principes clés, quelques exemples indiquent clairement que le rôle des entreprises à profit social sera capital dans ce cadre. Il s'agit ainsi par exemple des aspects suivants : "active support to employment, life-long learning, social dialogue and involvement of workers, Child care, Health, ...".



Avez-vous d'autres conseils à donner aux organisations européennes et/ou fédérales à profit social ?

Dans un avenir proche, les “besoins” ne feront qu’augmenter, notamment en raison du développement démographique et de l’évolution (la révolution) technologique. Les organisations devront se “réorganiser”, compte tenu des moyens limités. Dans ce cadre, elles doivent aussi faire preuve d’innovation, pour des raisons de qualité et d’efficacité.

La capacité à continuer à attirer les bonnes personnes, en lien avec les défis démographiques, deviendra un point d’attention encore plus important à l’avenir.

Le secteur et les organisations du secteur sont de fait souvent oubliés. Lorsque l’on parle “d’innovation” par exemple, on pense souvent aux secteurs industriels et/ou de l’IT. Le soutien aux entreprises est aussi nécessaire pour les organisations à profit social.

Les organisations sectorielles devront donc être suffisamment visibles pour que leur “identité” soit reconnue et valorisée.

A quelles initiatives européennes pouvons-nous encore nous attendre en 2018 ou au cours des années suivantes en rapport avec la concertation sociale et les entreprises à profit social.

L'agenda européen, à savoir le budget pluriannuel prévu pour sept ans, arrive tout doucement à son terme. Une nouvelle période va donc débiter. Après des années de crise économique, il est temps de prévoir de nouvelles orientations.

Investir dans les personnes doit assurément en faire partie. Cela ne semble parfois pas rentable à très court terme, mais c'est le meilleur "investissement" à terme.

À cet égard, il convient assurément de se poser la question suivante : "Quelle société voulons-nous à l'avenir ?"

Dans tous les États membres, on constate une croissance, une baisse du chômage et une augmentation du taux d'activité. Il n'y a jamais eu autant de personnes au travail en Europe qu'aujourd'hui. On dénombre en l'occurrence 236 millions de travailleurs. Pourtant, les différences entre les États membres, certainement en ce qui concerne le chômage chez les jeunes, sont encore trop importantes.

Nos partenaires préférés sont dans ce cas les entreprises à profit social. Nous pensons par exemple en premier lieu au rôle et à la plus-value des entreprises à profit social pour l'accompagnement des personnes sans travail via un "one stop-system" afin qu'elles ne soient pas

constamment renvoyées entre les différentes autorités et institutions publiques.

Ce qui reste bien entendu important dans ce cadre, c'est "une belle vie pour tout le monde, avec des opportunités pour tout le monde". Il s'agit des valeurs européennes et ce n'est pas un hasard s'il s'agit également des objectifs et des valeurs du secteur à profit social. Dans la répartition et l'équilibre entre l'économie sociale de marché et la croissance économique, les secteurs et les entreprises à profit social sont indissociablement liés.

Les États membres doivent davantage converger. Aussi sur le plan social. Ce qui, au-delà de l'union monétaire, permettra l'introduction d'une "union sociale". Ceci représente de nombreux angles d'approche. Ainsi, tout en respectant le principe de subsidiarité, l'Europe est déjà active en matière d'équilibre entre le travail et la vie privée, des soins et de la garde d'enfants, de l'accès à la protection sociale, etc. Également lorsqu'il s'agit des nouvelles formes de travail, des plateformes collaboratives.

Un benchmarking s'impose en la matière, conformément au pilier social.

Dans le cycle du “semestre européen”, le benchmarking sera dès lors introduit à l’aide d’un scoreboard et l’Europe pourra soutenir les différents États membres dans ce cadre.

Y a-t-il encore des sujets à ne pas perdre de vue ?

L’Europe, et assurément “l’Europe sociale”, fait face à de nouveaux défis. Songeons à la digitalisation, aux défis climatiques et à l’évolution démographique.

De nombreuses personnes craignent les évolutions auxquelles elles sont de plus en plus rapidement confrontées. On a le sentiment que rien ni personne n’a de prise sur ces changements. Nous devons y répondre tous ensemble, par la politique et la communication et accompagner ces changements de manière optimale.

A cet égard, l’Europe et les secteurs à profit social doivent prouver leur raison d’être et leur plus-value si nous voulons consolider et améliorer la “bonne Europe” dans laquelle nous vivons.

“Nous devons consolider et améliorer la ‘bonne Europe.’”





“Nouvelles activités,
nouveaux partenariats”

BENOIT CEYSENS,
DIRECTEUR DE
LA FERME NOS PILIFS

Entretien avec Benoit Ceysens

Directeur de “La Ferme Nos Pilifs”

Benoit Ceysens, Président de la FEBRAP, la Fédération bruxelloise des entreprises de Travail adapté, et directeur de La Ferme Nos Pilifs, entreprise de travail adapté bien connue à Bruxelles, a accepté de porter un regard sur l’année 2017 ainsi que sur le rôle joué par l’Unisoc.

Quel regard portez-vous sur 2017 et les évolutions constatées dans le secteur des Entreprises de Travail Adapté bruxelloises ?

L’année 2017 peut être considérée comme une année charnière pour le secteur des Entreprises de Travail Adapté (ETA) bruxelloises.

Le secteur a connu une baisse d’activités et du volume de travail depuis la crise de 2007. Par ailleurs, Bruxelles est de moins en moins une ville industrielle. Alors qu’elles constituaient la norme auparavant, les ETA qui travaillent en sous-traitance avec l’industrie deviennent l’exception à Bruxelles. La reconversion des activités est devenue une véritable nécessité.

La FEBRAP a donc mis en place le projet “Dev’Up team” : des développeurs de projets ont été engagés pour agir dans le paysage économique bruxellois et développer l’activité. L’idée est de permettre aux ETA de créer de nouveaux partenariats et de sortir de la sous-traitance industrielle pure.

Grâce aux actions de la “Dev’Up team”, on a senti une véritable reprise du volume de travail et un renforcement de la position des ETA sur le marché. Le nombre de jours de chômage économique global a d’ailleurs été divisé par deux en 2017 ! Cette action a fait naître de nouveaux réflexes et a fait connaître les compétences des personnes handicapées auprès des entrepreneurs et des autorités adjudicatrices dans le cadre des marchés publics. Les communes bruxelloises commencent à réellement comprendre l’intérêt de passer des marchés publics avec les ETA. La promotion de la plus-value de l’activité des ETA auprès des pouvoirs publics est d’ailleurs un exercice constant. Des discussions avec les communes permettent de mieux cibler et mieux “construire” les marchés pouvant être réalisés par les travailleurs handicapés en fonction de leurs compétences.

Un autre axe porteur est celui des start-up commerciales qui cherchent souvent des partenariats au niveau local. Par exemple dans l’économie circulaire qui se développe de plus en plus. Les ETA bruxelloises sont vues comme des acteurs de choix dans ce contexte.

Paradoxalement, l’une des difficultés pour le secteur est le cadre administratif dans lequel les ETA doivent agir. Alors que l’on constate à nouveau un développement de l’activité, les ETA sont souvent contraintes d’abandonner des activités existantes pour pouvoir entamer de nouveaux projets. Pourquoi ? Car le nombre de personnes handicapées pouvant travailler en ETA est strictement limité par la Région. Il s’agit d’une limite administrative et financière puisque nous sommes forcés de dépendre des subsides pour compenser la perte de productivité liée au handicap des travailleurs.

L’évolution de La Ferme Nos Pilifs suit-elle les mêmes tendances ?

Sans aucun doute.

En ce qui concerne la Ferme Nos Pilifs, cette évolution s’est traduite par l’abandon presque total des activités de mailing de masse en sous-traitance pour les entreprises. A la place, nous nous tournons à présent vers la confection d’une gamme de biscuits labélisés “Made in pilifs” que nous vendons via divers réseaux tels qu’Oxfam, eFarmz, Sequoia et même Littlefood, le plus gros éleveur urbain de grillons en Europe pour qui nous fabriquons une gamme de biscuits aux insectes.

Un autre exemple est la gestion par la Ferme des espaces verts protégés du siège de Solvay, qui recherchait un partenaire local. Ce sont donc nos travailleurs handicapés qui entretiennent les espaces

verts du site et conseillent Solvay pour une gestion optimale et durable de cet environnement protégé.

En 2017, la concertation sociale interprofessionnelle a connu quelques gros dossiers, comme celui de la réforme du droit des associations ou celui du travail semi-agoral. Quel est votre ressenti par rapport à l'impact potentiel sur le secteur ? Voyez-vous d'autres dossiers importants ?

Si nous abordons la réforme des associations avec sérénité, il n'en est pas de même pour le travail semi-agoral, que nous considérons comme une forme de "travail au noir déclaré". Ce projet présente des dangers pour les ETA de services qui exercent, par exemple, des activités de jardinage. Celles-ci pourront à présent être exercées entre particuliers en étant complètement exonérées socialement et fiscalement. Mais nous relativisons du fait que nos activités sont en général de plus grande échelle et nécessitent des équipes. Nous espérons que la concurrence déloyale générée par le projet de loi sera limitée.

La loi sur le travail faisable et maniable a également fait partie des gros dossiers en 2017 pour les ETA au vu du besoin de flexibilité qui s'y fait ressentir, par exemple au niveau des règles relatives au temps de travail.

Les dossiers européens prennent également une place de plus

en plus importante pour les ETA. La question des aides d'Etat autorisées risque par exemple de devenir un point épineux pour le secteur, qui est certes subsidié mais qui est également tenu de respecter un salaire minimum pour les travailleurs de groupe-cible alors que ce n'est pas le cas dans d'autres Etats membres.

En conclusion, des dossiers dans lesquels l'Unisoc a défendu, et continuera à défendre, les intérêts des employeurs à profit social ! L'Unisoc doit continuer sur cette voie et miser davantage encore sur la visibilité de ses actions pour conscientiser toutes les parties prenantes sur l'importance du modèle à profit social.



Conclusion de l'Unisoc

L'année 2017

Il est irréaliste, ainsi qu'inutile, de tenter de synthétiser ces deux interviews. Marianne Thyssen est la Commissaire européenne pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs.

Benoît Ceysens est le directeur général de "La Ferme Nos Pilifs" ainsi que le président de la FEBRAP, la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté. Il nous semble plus pertinent d'identifier les dénominateurs communs de ces deux interviews avec, comme on dit, "a personal touch".

L'année 2017 a été une année positive

Pour nos deux intervenants, 2017 a été une année particulièrement positive. Pour Marianne Thyssen parce que le social figure à présent tout en haut de l'agenda (européen).

Ainsi, l'Europe devient plus qu'un instrument économique et budgétaire.

Pour Benoit Ceysens, 2017 a été une année charnière et positive, au cours de laquelle les pouvoirs publics locaux ont reconnu l'importance du secteur social.

Il faut innover et collaborer

Tous deux insistent fortement sur l'importance de l'innovation et de la modernisation pour des raisons de qualité et d'efficacité. Mieux encore, tous deux sont convaincus du fait que ne pas innover ou moderniser menacera les activités des secteurs à profit social.

Ce n'est qu'en collaborant que les entreprises à profit social y parviendront

Les changements semblent se produire de plus en plus rapidement, mais la constante reste que les moyens sont limités. Des partenariats avec les pouvoirs publics, les entreprises commerciales, les secteurs et les autres entreprises à profit social sont dès lors indispensables.

Les entreprises à profit social ne sont pas des entreprises commerciales (en partie) subsidiées

Tous deux estiment qu'on tient trop peu compte de la spécificité du secteur à profit social.

Cette spécificité concerne en premier lieu la réalisation de l'objet social, le résultat financier étant le moyen de le réaliser et aucun bénéfice ne pouvant être versé aux "propriétaires".

Ainsi, on nous oublie parfois, on ne dispose pas de données statistiques suffisantes,... De plus, la spécificité des entreprises à profit social est souvent oubliée. Dans les analyses, ou les études, on compare "des pommes et des poires", donnant ainsi lieu à des conclusions erronées.

Marianne Thyssen le sait et tente de trouver des solutions. Le fait qu'on oublie souvent les entreprises à profit social ou qu'on les compare systématiquement aux entreprises commerciales pèse naturellement plus lourd



pour l'employeur à profit social. Dans ses obligations administratives, dans ses limitations financières, dans le débat européen relatif aux subventions et à la concurrence déloyale, ...

Prouver jour après jour la plus-value des organisations et du secteur à profit social

Tous deux estiment qu'il s'agit d'un défi important pour les organisations et les secteurs à profit social. Ceux-ci devront être suffisamment visibles pour que leur importance sociale soit acceptée. Le fait que ces deux personnes très occupées acceptent de nous consacrer du temps, est la preuve, sans complaisance, que l'Unisoc a déjà parcouru

un certain chemin à ce niveau.

Véhiculer des valeurs semblables

Heureusement, et il ne s'agit pas d'un hasard, les valeurs européennes et les valeurs du secteur à profit social sont similaires. C.-à-d. : "Une belle vie pour tout le monde avec des opportunités pour tout le monde". C'est ce que tout un chacun doit tenter de réaliser, de transmettre et de communiquer à son niveau.

Les entreprises commerciales et les entreprises à profit social sont indissociablement liées

Ce qui frappe également, c'est que nos deux intervenants insistent sur le fait que

les secteurs et entreprises à profit social d'une part, et marchands d'autre part, sont indissociablement liés et ne peuvent survivre les uns sans les autres.

Et 2018 ?

On part de la question suivante : "Quelle société voulons-nous à l'avenir ?", devons-nous continuer à investir "dans les personnes" de sorte que chacun puisse bénéficier des possibilités offertes ? À cet égard, l'Europe et les secteurs à profit social doivent continuer à prouver leur raison d'être et leur plus-value si nous voulons consolider et améliorer la "bonne Europe" dans laquelle nous vivons.

Avec tous les défis qui nous attendent, personne ne s'ennuiera en 2018. Ni la Commissaire européenne, ni le directeur général d'une entreprise à profit social, ni les collaborateurs de l'Unisoc.

ERIK VAN LAER
DIRECTEUR GÉNÉRAL UNISOC

PARTIE 3

Zoom sur
quelques dossiers

TVA • SEMESTRE EUROPÉEN • SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX • INDEX • COEFFICIENT DE RÉÉVALUATION • INNOVATION • STATISTIQUES DU TRAVAIL SPF ETCS • DIAGNOSTIC FÉDÉRAL DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL • INTERVENTION DES EMPLOYEURS DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL • BUDGET MOBILITÉ • RÉFORME DE LA LOI DE 1996 • RAPPORT TECHNIQUE CCE • FORMATION • NON-DISCRIMINATION ET DIVERSITÉ • PENSIONS - COMITÉ NATIONAL DES PENSIONS • ACTIONS SYNDICALES - GENTLEMEN'S AGREEMENT ET PRÉAVIS DE GRÈVE STATUT UNIQUE - DÉLAIS DE PRÉAVIS ET PÉRIODE D'ESSAI • TEMPS DE TRAVAIL : LIMITE INTERNE - TRAVAIL À TEMPS PARTIEL - ANNUALISATION - HEURES SUPPLÉMENTAIRES VOLONTAIRES • DISPONIBILITÉ - NOUVELLES RÈGLES • RECLASSEMENT PROFESSIONNEL • RÉDUCTION DES COTISATIONS PATRONALES : TAX SHIFT - MARIBEL SOCIAL • LOIS FOURRE-TOUT • E-GOVERNMENT : DÉCLARATION ÉLECTRONIQUE DES RISQUES SOCIAUX (DRS) - C4 ÉLECTRONIQUE • SIMPLIFICATION ET MODERNISATION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES • AIP • TITRES-REPAS ÉLECTRONIQUES • ACCORD DE GOUVERNEMENT MICHEL : APPLICATION • GROUPES À RISQUE - DÉFINITION - COMPTE RENDU - PROLONGATION DES EFFORTS • COMMISSION PARITAIRE COMPÉTENTE, CP 337 : COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE NON MARCHAND • RCC • BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL - SERVICES EXTERNES POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL • RISQUES PSYCHOSOCIAUX / HARCÈLEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL - RETOUR AU TRAVAIL - FRÉQUENCE DE LA SURVEILLANCE MÉDICALE • TRAVAIL FAISABLE • TRAVAIL DES ÉTUDIANTS : DÉFINITION • CONCERTATION SECTORIELLE - SIMPLIFICATION DU PAYSAGE PARITAIRE • FAUX INDÉPENDANTS • GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS • PENSIONS COMPLÉMENTAIRES • CODE PÉNAL SOCIAL • ÉLECTIONS SOCIALES • CONGÉS • MARCHÉS PUBLICS • RAPPORT SALARIAL • AIDANTS PROCHES • SERVICE CITOYEN • CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ • ARTISTES • RMMMG

Réforme des sociétés et des associations

La réforme des sociétés et des associations entamée par Koen Geens, ministre de la Justice, a assurément marqué les travaux de l'Unisoc tout au long de l'année 2017. Les enjeux sont particulièrement importants pour les entreprises à profit social. En témoignent les nombreuses craintes relevées sur le terrain.

Bien que non demandeuse d'une telle réforme, l'Unisoc a effectué un suivi constant du dossier, d'une part au sein du CNT et du CCE, et d'autre part avec la cellule stratégique du ministre. L'Unisoc a en effet été reçue à plusieurs reprises par Koen Geens et ses collaborateurs pour négocier les termes de la réforme.

Ces actions ont porté leurs fruits puisque suite aux négociations menées avec le ministre et suite aux avis rendus par le Conseil Central de l'Economie (CCE) le 20 septembre et le 5 décembre 2017, les revendications de l'Unisoc ont en grande partie été intégrées dans les projets de textes. On pense particulièrement aux points relatifs à la définition de l'association et au maintien, sous une nouvelle forme toutefois, de la société à finalité sociale. L'Unisoc poursuivra ses efforts en 2018, année qui verra en

principe le vote des projets de textes à la Chambre. L'Unisoc a également informé ses membres sur l'évolution du dossier tout au long de l'année. Le 22 juin 2017, une session d'information destinée aux membres et à leurs membres était organisée par l'Unisoc avec la participation de deux experts en la matière.

D'autres réformes liées à cette thématique ont également été suivies par l'Unisoc en 2017 : la réforme des règles relatives à

l'insolvabilité des entreprises, prévoyant entre autres l'extension des règles relatives à la faillite aux associations, et la **réforme du droit des entreprises** sur laquelle l'Unisoc a été invitée à rendre un avis par la commission de droit commercial et économique de la Chambre des représentants fin décembre.

“La contribution de l'Unisoc a été prise en compte !”



Budget mobilité

Début avril, après de longs débats, les partenaires sociaux représentés au Conseil National du Travail ont émis un avis commun sur le budget de mobilité. L'Unisoc est satisfaite de l'avis commun relatif au budget mobilité, qui répond au souci des secteurs à profit social. Cet avis répond aux objectifs en matière de mobilité durable et d'intermodalité notamment en contribuant à une modification des comportements sans occasionner d'impact négatif pour les employeurs, les travailleurs ou la sécurité sociale !

L'idée d'un budget mobilité faisait son chemin depuis un certain temps déjà. Le gouvernement, également, a fait savoir à l'automne 2016 qu'il souhaitait introduire un budget mobilité. Les partenaires sociaux avaient dès lors convenu

d'examiner comment le budget mobilité pouvait être élaboré.

Les objectifs poursuivis étaient d'améliorer la mobilité durable et faciliter la combinaison de différents moyens de transport, sans surcoût pour les employeurs, sans perte de salaire pour les travailleurs et sans impact budgétaire négatif sur la sécurité sociale. La proposition établie par les partenaires sociaux au CCE et au CNT répond à ces objectifs. Elle s'inscrit en outre dans le cadre de la vision du gouvernement, en stimulant dans en premier temps des moyens et services de transport durables, mais en autorisant en bout de course le paiement en cash du solde non utilisé. Enfin, l'avis plaide en faveur de la simplicité administrative.



Bien-être au travail

“ L'employeur se voit enfin attribuer un rôle dans la procédure de réintégration.”

Ces dernières années, l'Unisoc mise plus fortement sur le thème du bien-être au travail. En fait, c'est une évidence pour le secteur du profit social : le bien-être fait partie de son ADN ! Bon nombre de sujets ont été passés en revue en 2017.

La procédure de réintégration

Le tout premier dossier important abordé concernait la réintégration des travailleurs malades de longue durée (return to work). Durant plusieurs années, les partenaires sociaux, le gouvernement et les différentes administrations compétentes ont élaboré une procédure de réintégration qui se déroule sur une base volontaire et dans le cadre de laquelle tous les acteurs sont impliqués, à savoir le médecin du travail, le médecin traitant, le médecin-conseil, les travailleurs et l'employeur. Des procédures de réintégration existaient déjà avant 2017, mais jusqu'à présent, elles ne pouvaient être initiées par l'employeur.

Outre la procédure de réintégration, un volet approprié en matière de droit du travail, qui comprend notamment le licenciement pour cause de force majeure médicale, a également été prévu.

Cette nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Il importait donc

en 2017 d'informer les employeurs du secteur à profit social de leurs droits et obligations. Ce fut chose faite par la fourniture d'informations via différents canaux : des actualités, des groupes consultatifs et trois séances d'information comptant un grand nombre de participants.

Dans le cadre de la réglementation "return to work" le gouvernement s'est également penché sur l'introduction d'une cotisation de responsabilisation, c.-à-d. des frais supplémentaires pour l'employeur. L'Unisoc s'y est opposée depuis le début, avec les autres organisations patronales interprofessionnelles.

L'écartement des travailleuses enceintes

En même temps que cette initiative, le gouvernement souhaitait également élaborer un mécanisme de responsabilisation pour l'écartement des travailleuses enceintes. Le gouvernement estimait en effet que les employeurs écartent trop rapidement les travailleuses enceintes, et voulait donc les

sanctionner par le paiement d'une cotisation. Grâce à son objectivation de la cause, l'Unisoc a pu éviter l'application de cette sanction.

Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au travail

Nous pouvons aussi signaler que l'Unisoc a renforcé sa présence au sein du Bureau du Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au travail. Cela permet à l'Unisoc de définir la politique du Conseil.

Burn-out

Enfin, nous remarquons encore que les partenaires sociaux ont développé en 2017 un projet qui s'inscrit dans le cadre de la prévention du burn-out. Grâce à des projets pilotes, nous voulons stimuler les entreprises à lancer des initiatives de prévention du burn-out. Ces projets débiteront en 2018. Le but est d'appliquer les leçons tirées de ces projets à d'autres secteurs. Grâce à la contribution de l'Unisoc, les entreprises des secteurs à profit social pourront aussi introduire des projets.

Statuts spéciaux en sécurité sociale

La question des statuts spéciaux en sécurité sociale a connu son apogée durant le dernier trimestre 2017 en raison des discussions enflammées sur le projet de loi relatif au **travail associatif et aux services occasionnels entre citoyens** pouvant être exercés sans cotisations ou impôts jusqu'à 6.000 euros par an. Bien qu'initié par les besoins de certains secteurs à profit social, le projet de loi faisait craindre une dérégulation et une déprofessionnalisation dans de nombreux secteurs à profit social, entre autres en raison d'une liste d'activités autorisées bien trop large.

“ Unisoc demande des modifications fondamentales.”

L'Unisoc a donc fait entendre sa voix à de multiples occasions pour que sa position soit d'une part reprise dans l'avis unanime rendu par les partenaires sociaux au CNT le 29 novembre 2017 et d'autre part entendue par le gouvernement et le législateur. Pour la première fois de son histoire, l'Unisoc a d'ailleurs été invitée à présenter sa position lors d'une audition à la Chambre. Suite aux nombreuses contestations, les discussions et le vote des projets de textes ont été reportés à 2018. D'autres dossiers relatifs aux statuts spéciaux en sécurité sociale ont également marqué l'année 2017.

Premièrement dans le cadre de la saisine du CNT par le ministre de l'Emploi au sujet de mesures envisagées pour l'encadrement en droit social des **aidants proches**. L'Unisoc a fait valoir les principes qu'elle défend depuis toujours et obtenu qu'ils soient repris dans l'avis du CNT du 18 juillet

2017 : d'une part l'importance capitale du rôle joué par les aidants proches et le besoin qu'ils soient mieux soutenus dans l'exécution de leurs tâches. D'autre part, la nécessité que cette assistance reste complémentaire aux soins professionnels prodigués par le secteur des soins de santé et que les autorités publiques jouent leur rôle en soutenant adéquatement l'aide et l'octroi de soins professionnels.

Ensuite, toujours dans le cadre de sa participation aux travaux du CNT, l'Unisoc a également suivi activement les discussions relatives au projet d'arrêté royal visant à exclure l'application des cotisations ONSS pour les indemnités des **ambulanciers volontaires** et les agents volontaires de la protection civile, les discussions relatives au projet de loi modifiant la loi de 2005 sur le **volontariat**, ainsi que les discussions sur l'évaluation du statut des **artistes**.

Réduction des charges

“ Le Maribel social :
compréhensible et
plus souple.”

Les années 2015 et 2016 furent les années de la réalisation du Tax shift. Cela ne signifie toutefois pas que le dossier de la réduction des charges n'a pas pleinement occupé l'Unisoc en 2017”.

L'indexation des plafonds pour les bas salaires a été abordée en automne 2017. À chaque indexation salariale, les plafonds des salaires augmentent également. Ainsi, les plafonds pour les bas salaires prévus dans le cadre du Tax shift pour 2016 ont été augmentés jusqu'à deux fois, à savoir en juillet 2016 et 2017. Le plafond de rémunération prévu à partir du 1er janvier 2018 n'a cependant pas été indexé. Ce qui

limiterait donc davantage l'impact du Tax shift en 2018. L'Unisoc, bien vite soutenue par d'autres organisations patronales, a directement contesté cette mesure. Ce dossier n'était pas encore clôturé fin 2017, et a donc été poursuivi en 2018.

Outre la réduction structurelle des charges, le Maribel social a également été abordé fin 2017. Le cabinet de l'Emploi a soumis à l'Unisoc un AR qui apporte une série de modifications à la réglementation. Les réalisations de l'Unisoc pendant les négociations menées dans le cadre du Tax shift ne sont pas menacées. Qui plus est, les modifications ne font que rendre la réglementation plus lisible pour les employeurs. En outre, le plafond de rémunération sera supprimé, et le financement à 100 % des emplois sera appliqué à tous les emplois.



Conclusion

En examinant les dossiers suivis par l'Unisoc en 2017, une année haute en couleur, deux hypothèses sont démontrées : l'Unisoc apporte une différence positive et son équipe est trop modeste.

- 1. Nous apportons une différence positive pour les employeurs à profit social.**

En toute modestie, nous concluons avec fierté en affirmant que l'Unisoc fait la différence pour les secteurs et les employeurs à profit social. Les résultats obtenus dans les différents dossiers abordés en sont la preuve.

- 2. Nous sommes trop modestes.**

Dans un nombre quasi infini de thèmes et de dossiers, une expertise a été constituée, des informations ont été diffusées, la concertation interne a été organisée avec nos membres, et surtout : nous avons pesé sur la prise de décisions. On l'oublie parfois : ces

efforts, le savoir-faire de l'équipe et les résultats obtenus sont considérés comme quelque chose "d'acquis", malgré le fait qu'ils sont "excellents".

Nous songeons :

Au RGPD, à la définition du travail étudiant, à la digitalisation et à l'économie collaborative, à la Commission paritaire 337, aux plans bonus, à l'Europe, à la disponibilité des personnes handicapées, à notre présence au sein de l'Association belge des relations du travail (ABRT), au travail faisable et maniable, à notre projet européen avec le CEEP, au débat sur les pensions, à la réglementation des vacances annuelles, à la simplification et à la modernisation de l'administration sociale à tenir par l'employeur, au Fonds de fermeture des entreprises, aux avantages non récurrents liés aux résultats, au plan pour l'emploi des travailleurs âgés, au rapport technique

“ Quiconque ignore vers où naviguer, n'aura jamais le vent en poupe.”

du CCE, au semestre européen, à la protection des secrets de fabrication, à l'épargne carrière, à la Sabam, ...

Chaque jour, il nous faut choisir nos priorités en raison de notre équipe réduite. Mais le solide savoir-faire qu'elle possède nous permet d'y parvenir à merveille.

Grâce à l'équipe soudée de l'Unisoc, nous parvenons jour après jour à placer l'accent sur les bons dossiers, car nous savons "vers où naviguer".

PARTIE 4

Formations et sessions d'information par Unisoc



Passation et exécution des marchés publics – Janvier et février 2017

Présentation : E. Van Eecke et M. Vroman, consultants & trainers EBP, centre d’expertise et de formation spécialisé en matière de marchés publics.

Les entreprises à profit social sont pour la plupart soumises à la réglementation complexe et évolutive des marchés publics. La loi du 17 juin 2016 réforme la matière en Belgique. Afin de permettre à ses membres et à leurs propres membres de faire face à leurs nouvelles obligations, l’Unisoc a mis en place un cycle de formations théoriques et pratiques. La formation “passation et exécution des marchés publics” (4 dates en janvier et février) était la seconde partie de cycle.

“Permettre aux participants de faire face à leurs nouvelles obligations !”

Return to work : réintégration des travailleurs malades de longue durée

Présentation: SPF ECTS relations individuelles du travail (Chris Vanlaer, Bernard Lantin et Sarah Depuydt) ; SPF ECTS humanisation du travail (Nadine Gillis, Marie-Elise Van Bellingen et Evelien De Bruyn).

Et encore: Annelies Van Brussel (De Ploeg), Petra van Aalderen (Project Prink), Docteur Etienne Laurent (médecin conseil MC) et Docteur Frans Van Dyck (médecin du travail IDEWE).

Le 1^{er} janvier 2017 la réglementation relative à la réintégration de travailleurs malades de longue durée est entrée en vigueur. Différents acteurs y ont un rôle à jouer : le médecin conseil, le médecin traitant, le médecin du travail, le travailleur et, bien sûr, l'employeur. Unisoc a remarqué que de nombreux employeurs s'interrogeaient sur leur rôle dans cette procédure de réintégration.

Des sessions d'information ont été organisées afin d'expliquer la nouvelle réglementation. En raison de leur succès, jusqu'à trois reprises, pour plus de 300 participants au total. Ces sessions ont eu lieu le 30 mars, le 4 mai et le 21 novembre 2017.



“Unisoc, assistée par des experts, accompagne les employeurs pour réaliser une réintégration réussie !”

La première session s'est focalisée sur la procédure de réintégration et l'expérience de quelques acteurs de terrain (médecin conseil, médecin du travail, coaches). La deuxième session n'a traité que la procédure de réintégration en tant que telle, alors que la troisième et dernière session s'est penchée sur les droits et les obligations pour l'employeur et le travailleur en cas d'incapacité de travail en général.

Déjeuner-colloque “Réforme du droit des associations” – Juin 2017

Présentation : M. Deneef (Curia) et M. Coipel (UNAMUR).

“Offrir aux membres des informations de première ligne, par les experts ayant travaillé sur la réforme avec le Ministre de la Justice.”

La réforme du droit des associations et des sociétés envisagée par le ministre de la Justice vise à moderniser, simplifier et rendre la législation plus cohérente. Durant le déjeuner-colloque organisé par l'Unisoc, ses fédérations membres ont pu obtenir des informations de première ligne données par les experts qui ont contribué à donner forme à la nouvelle réglementation.

Le Semestre européen et la Digitalisation. Quels enjeux pour les secteurs à profit social ?

Présentation : Steven Engels (economic analyst and European Semester Officer) et Guillaume Afellat (CEEP).

Le but de cette session d'information: informer les fédérations de l'Unisoc de deux thématiques ayant une grande importance pour le secteur à profit social : le semestre européen (et les recommandations européennes à la Belgique) et la digitalisation. L'Unisoc souhaite démontrer ainsi que l'Europe n'est pas une réalité lointaine.

Accéder à de meilleurs crédits grâce au Plan d'Investissement de l'UE

Présentation : Thomas Bignal (EASPD), Dana Burduja (Banque européenne d'investissement), Jader Cané (Commission européenne), Daniel Sorrosal (FEBEA), Arnaud Fripiat (Belfius), Frederik Cousse (AZ Maria Middelaes), Luk Zelderloo (EASPD), Steven de Looze, (Vlaams Welzijnsverbond) et Stéphane Emmanuelidis (Président Unipso).

Le 14 septembre 2017, Unisoc informait les employeurs du secteur à profit social du Plan d'investissement européen. Ce plan permet aux PME et autres organisations, comme celles du secteur social, d'accéder à des crédits meilleurs marchés. L'Union européenne a lancé une initiative pouvant faciliter cet accès : le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI). EFSI utilise des moyens publics pour soutenir des investissements privés dans l'économie réelle jusqu'à €350 milliards.

“Unisoc se penche sur les investissements sociaux.”

Diagnostic fédéral déplacements domicile-travail

Co-organisation et présentation par la FEB (Annick Hellebuyck), Unisoc, le CRFRT et le SPF Mobilité et Transports (Peter Andries).

Le 1^{er} juin 2017, les employeurs présents ont été informés de l'obligation de compléter le diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail. Cette invitation s'adresse à toute entreprise privée et organisme public situé sur le territoire belge qui occupe plus de 100 travailleurs.

PARTIE 5

Membres et collaborateurs

Nos membres et leurs représentants

Voici les 45 fédérations d'employeurs membres de l'Unisoc, ainsi que leurs représentants à l'assemblée générale (AG), au conseil d'administration (CA) et au bureau de l'Unisoc. Quelques experts sont également nommés comme administrateurs indépendants.

FSMI de Vie Féminine

Rue de la Poste 111, 1030 Bruxelles
Tél : 02 227 13 00
Fax : 02 223 04 42
e-mail : fsmi@viefeminine.be
www.viefeminine.be
AG : A. Teheux

Santhea

Siège social
Rue de Pinson 36, 1070 Bruxelles
Tél : 02 210 42 70
Fax : 02 511 04 54
www.santhea.be
AG : J-C. Praet, V. Victoor, M. Duckers,
M. Mahaux
CA : J-C. Praet, V. Victoor

Croix Rouge de Belgique, Communauté francophone

Rue de Stalle 96, 1180 Bruxelles
Tel : 02 371 31 11
Fax : 02 371 32 11
e-mail : info@redcross-fr.be
www.croixrouge.be
AG : M. Vandembrouck
CA : M. Dupont

Fédération des Centrales de Services à Domicile (FCSO)

Place St. Jean 1-2, 1000 Bruxelles
Tél : 02 515 02 08
Fax : 02 511 91 30
e-mail : csd@mutsoc.be
www.fcsd.be
AG : M. Degodenne
CA : M. Degodenne

Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel (CESSOC)

Rue Josaphat 33, 1210 Bruxelles
Tél : 02 512 03 58
Fax : 02 511 19 99
e-mail : secretariat@cessoc.be
www.cessoc.be
AG : P. Malaise, J. Houssa, N. Crama
CA : P. Malaise
Bureau : P. Malaise

Coordination Bruxelloise d'institutions sociales et de santé asbl (CBI)

- Coördinatie van Brusselse Instellingen
voor Welzijnswerk en Gezondheidszorg
vzw (CBI)
Rue César Franck 33, 1050 Bruxelles
Cesar Franckstraat 33, 1050 Brussel
Tél : 02 644 06 14
Fax : 02 644 01 09
e-mail : secretariat@cbi-bruxelles.be
www.cbi-bruxelles.be
AG : P. Deldaele, E. du Bois

Entente Wallonne des entreprises de travail adapté (EWETA)

Route de Philippeville 196, 6010 Couillet
Tél : 071 29 89 20
Fax : 071 47 40 87
e-mail : info@eweta.be
www.eweta.be
AG : S. Emmanuelidis, S. Angelozzi
CA : S. Emmanuelidis
Bureau : S. Emmanuelidis

🌀 **Socioculturele werkgeversfederatie (Sociare)**

Galerie Ravenstein 28/3, 1000 Brussel
Tél : 02 503 18 11
Fax : 02 514 57 36
e-mail : info@sociare.be
www.sociare.be
AG : M. Gerard, A. Grooten,
L. Van Hoofstadt
CA : A. Grooten

🌀 **Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile (FASD)**

Avenue Ad. Lacomblé 69/71,
1030 Bruxelles
Tél : 02 735 24 24
Fax : 02 735 85 86
e-mail : secretariat@fasd.be
www.fasd.be
AG : B. Many
CA : B. Many

🌀 **Fédération wallonne de services d'aide à domicile (FEDOM)**

Rue de la Tour 10, 5380 Noville-les-Bois
Tél : 081 31 27 26
Fax : 081 31 27 81
e-mail : secretariat@fedom.be
www.fedom.be
AG : F. Delmotte
CA : F. Delmotte

🌀 **Fédération des Initiatives d'Action Sociale (FIAS)**

Chaussée de Boondael 6, 1050 Bruxelles,
boîte 14
Tél : 02 640 44 07
Fax : 02 648 08 65
e-mail : info@acfi.be
www.acfi.be
AG : J. Bellière

🌀 **Union En Soins de Santé (UNESSA) (Fusion de FIH & FNAMS)**

Chaussée de Marche 604, 5101 Erpent
Tél : 081 32 76 60
Fax : 081 32 76 76
e-mail : info@unessa.be
www.fihhasbl.be
AG : P. Smiets, Ph. Brach, S. Mercier,
F. Pitz, O. de Stexhe, D. Delval
CA : P. Smiets

🌀 **Fédération des Institutions Médico-Sociales (FIMS)**

Rue Belliard 23A 1040 Bruxelles
Tél : 02 230 30 27
Fax : 02 280 31 04
e-mail : fims.asbl@skynet.be
www.fims-asbl.be
AG : I. Gaspard
CA : I. Gaspard

🌀 **Fédération des Institutions et Services spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes (FISSAAJ)**

Chaussée de Boondael 6, 1050 Bruxelles
Tél : 02 648 69 16
Fax : 02 648 83 40
e-mail : fissaaj@fissaaj.be
www.fissaaj.be
AG : D. Thérasse, P. Veys

🌀 **Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale (GASMAES)**

Rue Eugene Copette 6-8, 5020 Champion
Tél : 081 40 33 78
Fax : 081 40 35 71
e-mail : info@gasmaes.be
www.gasmaes.be
AG : I. Goos

🌀 **Medisch-Sociale sector in dialoog (MID)**

Haachtsesteenweg 579, 1031 Brussel
Tél : 02 246 49 49
Fax : 02 246 49 55
e-mail : mid@cm.be
www.mid.be
AG : J. Coenen
CA : J. Coenen

🌀 Vlaamse Christelijke Mutualiteiten

Haachtsesteenweg 579 BP40,
1031 Brussel
Tél : 02 246 41 11
Fax : 02 246 48 21
www.cm.be
AG : A. Florquin
CA : A. Florquin

🌀 Landsbond van de Liberale Mutualiteiten

Livornostraat 25, 1050 Brussel
Tél : 02 542 86 00
Fax : 02 542 86 99
e-mail : info@mut400.be
www.mut400.be
AG : P. Christiaens

🌀 Union Nationale des Mutualités Socialistes (UNMS)

Rue Saint-Jean 32-38, 1000 Bruxelles
Tél : 02 515 02 11
Fax : 02 515 02 07
e-mail : unms@mutsoc.be
www.mutsoc.be
AG : F. Hennaut
CA : F. Hennaut

🌀 Wit-Gele Kruis Vlaanderen (WGKV)

Frontispiesstraat 8 bus 1.2,
1000 Brussel
Tél : 02 739 35 11
Fax : 02 739 35 99
e-mail : directie@vlaanderen.wgk.be
www.witgelekruis.be
AG : H. Van Gansbeke,
CA : G. De Roy

🌀 Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC)

Avenue E. Mounier 100, 1200 Bruxelles
Tél : 02 256 70 11
Fax : 02 256 70 12
e-mail : segec@segec.be
www.segec.be
AG : S. Vanoirbeck
CA : S. Vanoirbeck

🌀 Socialistische Vereniging voor Vlaamse Gezondheidsvoorzieningen (SOVERVLAG)

Sint-Jansstraat 32-38, 1000 Brussel
Tél : 02 515 03 17
Fax : 02 515 03 08
www.socmut.be
AG : J. Hespel
CA : J. Hespel

🌀 Solidariteit voor het Gezin

Tramstraat 61, 9052 Gent
Tél : 09 264 18.11
Fax : 09 264 18 52
e-mail : info@svhg.be
www.svhg.be
AG : E. Devriendt
CA : E. Devriendt

🌀 SOM, de federatie van Sociale Ondernemingen


Potvlietlaan 4, 2600 Berchem
Tél : 03 366 02 53
Fax : 03 366 49 97
e-mail : info@som.be
www.som.be
AG : L. Jaminé, A. Cauttaerts, I. De Kolver
CA : L. Jaminé
Bureau : L. Jaminé

🌀 Vlaams Welzijnsverbond

Guimardstraat 1, 1040 Brussel
Tél : 02 511 44 70
Fax : 02 513 85 14
e-mail : post@vlaamswelzijnsverbond.be
www.vlaamswelzijnsverbond.be
AG : M. de Roo, V. Degrande, J. Renders,
H. Delaruelle
CA : M. de Roo

-  **Vereniging van Diensten voor Gezinszorg van de Vlaamse Gemeenschap (VVDG)**
 Koningstraat 294, 1210 Brussel
 Tél : 02 227 40 71
 Fax : 02 227 40 39
 e-mail : info@vvdg.be
 www.vvdg.be
 AG : A. Demeulemeester, M. Ruys,
 M. Lampaert, G. Trompet
 CA : A. Demeulemeester
-  **Katholiek Onderwijs Vlaanderen (vroeger VSKO)**
 Guimardstraat 1, 1040 Brussel
 Tél : 02 507 06 11
 Fax : 02 513 36 45
 e-mail : secretariaat@katholiekonderwijs.vlaanderen
 www.katholiekonderwijs.vlaanderen
 AG : D. Vanstappen
 CA : D. Vanstappen
-  **Groep Maatwerk (vroeger VLAB)**
 Goossensvest 34, 3300 Tienen
 Tél : 016 82 76 40
 Fax : 016 82 76 39
 e-mail : info@groepmaatwerk.be
 www.groepmaatwerk.be
 AG : F. Devisch
 CA : F. Devisch
-  **Fédération des Maisons d'Accueil et des services d'aide aux sans-abris (AMA)**
 Rue des Champs Elysées 13,
 1050 Bruxelles
 Tél : 02 513 62 25
 Fax : 02 513 62 25
 e-mail : ama@ama.be
 www.ama.be
 AG : C. Vanhessen
-  **Association des Pouvoirs Organisateurs de Services de Santé Mentale (APOSSM)**
 Rue Henri Lemaître 78, 5000 Namur
 e-mail : lwsm@skynet.be
 CA : D. Theys
-  **Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance (FILE)**
 Quai au bois de construction 9,
 1000 Bruxelles
 Tél : 02 210 42 83
 Fax : 02 210 42 84
 e-mail : contact@fileasbl.be
 AG : F. Fripiat
 CA : F. Fripiat
-  **Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés (LNH)**
 C/o Centre Reine Fabiola,
 Rue de Neufvilles 455, 7063 Soignies
 Tél : 067 33 02 25
 Fax : 067 33 44 22
 E-mail : lnh@skynet.be
 www.lnh-asbl.be
 AG : V. Stevens
-  **Fédération des Institutions de Prévention Educative (FIPE)**
 Rue de l'Olivier 90, 1030 Bruxelles
 e-mail : secretariatfipe@gmail.com
 www.amofipe.be
 AG : C. Dal Cero
-  **Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI)**
 Avenue Jupiter 180, 1190 Bruxelles
 Tél : 02 527 37 92
 Fax : 02 527 37 91
 e-mail : secretariat@felsi.eu
 www.felsi.eu
 AG : R. Vandeuken

- Rode Kruis Vlaanderen**
 Motstraat 40, 2800 Mechelen
 Tél : 015 44 33 22
 Fax : 015 44 33 11
 e-mail : info@rodekruis.be
 www.rodekruis.be
 AG : P. Catry
 CA : P. Catry
- Alliance Nationale des Mutualités
 Chrétiennes**
 Chaussée de Haecht 579 BP40,
 1031 Bruxelles
 Tél : 02 246 41 11
 Fax : 02 246 48 21
 www.mc.be
 AG : E. Degryse
 CA : E. Degryse
- Nationaal Verbond van Vlaamse
 Socialistische Ziekenfondsen**
 Brouckèretoren, Anspachlaan1,
 1000 Brussel
 Tél : 02 515 05 13
 Fax : 02 515.05 08
 www.socmut.be
 AG : S. Meerschaut
 CA : S. Meerschaut
- Zorgnet-Icuro (Fusion de Zorgnet
 Vlaanderen & Icuro)**
 Guimardstraat 1, 1040 Brussel
 Tél : 02 511 80 08
 Fax : 02 513 52 69
 e-mail : post@zorgnetvlaanderen.be
 www.zorgnetvlaanderen.be
 AG : M. Cloet, P. Degadt, E. Wauters, V.
 Van Roey,
 CA : M. Cloet, V. Van Roey,
 D. Verschueren
 Bureau : V. Van Roey
- Union Nationale des Mutualités Libres
 - Landsbond van de Onafhankelijke
 Ziekenfondsen (MLOZ)**
 Rue Saint-Hubert 19, 1150 Bruxelles
 Sint-Huibrechtsstraat 19, 1150 Brussel
 Tél : 02 778 92 11
 Fax : 02 778 94 00
 e-mail : info@mloz.be
 www.mloz.be
 AG : C. Deneyer
 CA : C. Deneyer
- Landsbond van de Neutrale
 Ziekenfondsen - Union nationale des
 Mutualités Neutres**
 Charleroisesteenweg 145, 1060 Brussel
 Chss de Charleroi 145, 1060 Bruxelles
 Tél : 02 538 83 00
 Fax : 02 538 50 18
 e-mail : info@lnz.be
 info@unmn.be
 www.neutrale-ziekenfondsen.be
 www.mutualites-neutres.be
 AG : Ph. Mayne
- ArbeitgeberInnenverband
 für den nicht-kommerziellen Sektor
 in der DG (AnikoS)**
 Gospertstraße 24, 4700 Eupen
 Tél : 087 59 46 28
 e-mail : info@anikos.be
 www.anikos.be
 AG : C. Ponkalo
 CA : C. Ponkalo
- Fédération Bruxelloise des Entreprises
 de Travail Adapté (FEBRAP)**
 Trassersweg 347, 1120 Bruxelles
 Tél/fax : 02 262 47 02
 e-mail : info@febrap.be
 www.febrap.be
 AG : K. Lolos

 **Fédérations des Associations Sociales et de Santé (FASS)**

Rue Gheude 49, 1070 Bruxelles


Tél : 0475 58 26 10

Fax : 02 223 37 75

e-mail : info@fass.be

www.fass.be

AG: B. Nicaise

 **Association Nationale des Communautés Educatives (ANCE)**

Avenue de Stalingrad 54, 1000 Bruxelles

Tél : 02 513 17 24

Fax : 02 503 45 60

e-mail : federation@ance.be

www.ance.be

AG: M. Dupont

CA: M. Dupont

 **Coordination de Défense des Services Sociaux et Culturels (CODEF)**

Rue de l'Institut 30, 4670 Blegny

Tél : 04 362 52 25

Fax : 04 362 52 25

e-mail : codef@codef.be

www.codef.be

AG : R-M. Arrendondas

 **Experts**

A. Cheniaux (Président)

J. Peers (vice-président)

Tous deux représentés au CA
et au Bureau

P. De Bucquois

J-P Van Baelen

Tous deux représentés au CA

La gestion de l'Unisoc

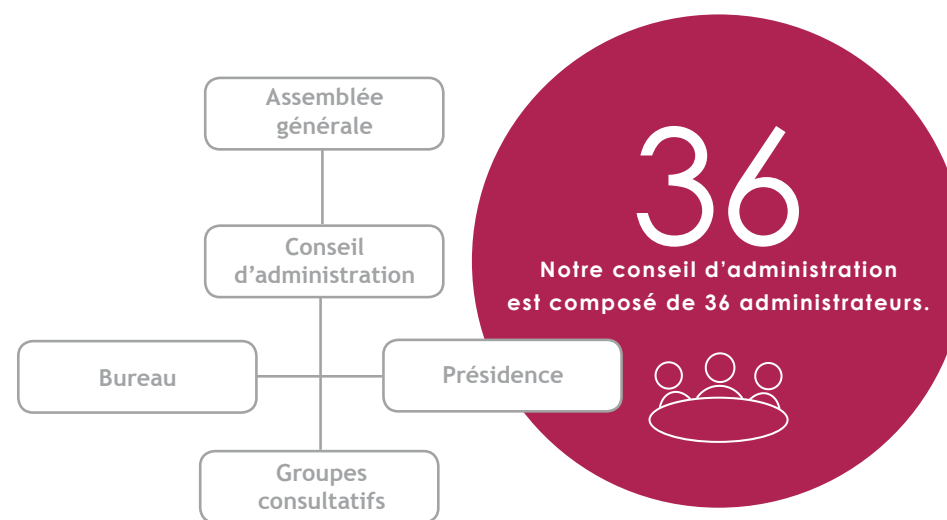
Tous les membres de l'Unisoc sont représentés à l'assemblée générale de l'Unisoc

L'assemblée générale élit le **conseil d'administration**. Le conseil est une représentation des membres, exception faite des administrateurs indépendants. Le conseil dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Unisoc et la représente vis-à-vis des tiers.

Le conseil d'administration élit un **bureau**, chargé de la préparation de la gestion financière de l'Unisoc et de l'évaluation des demandes d'affiliation.

La **présidence** : le président préside les différents organes de l'association et, avec le vice-président, veille à leur bon fonctionnement. Tous deux sont chargés de la surveillance et de l'assistance de la personne chargée de la gestion journalière. Le président et le vice-président ont également des responsabilités spécifiques en matière de représentation et de communication externe de l'Unisoc.

Pour connaître les enjeux des secteurs, il est important que l'Unisoc puisse faire activement appel à ses membres, ainsi qu'à leur expertise



et vision pour une meilleure défense de leurs intérêts au niveau intersectoriel.

Ainsi, les **groupes consultatifs thématiques** auxquels participent les conseillers/techniciens des fédérations membres, constituent un pilier important d'échange d'informations et de création de synergies quant aux dossiers traités dans la concertation interprofessionnelle et au sein des différentes commissions paritaires sectorielles. D'une part les groupes consultatifs préparent les positions interprofessionnelles pour le conseil d'administration. D'autre part, ils offrent une plateforme d'échange quant aux positions qu'ils défendent dans leurs commissions paritaires respectives, renforçant ainsi leur position dans la concertation sectorielle. Pour le moment, l'Unisoc dispose de trois groupes consultatifs permanents : le groupe consultatif droit social, le groupe consultatif CP 337 et le groupe consultatif 'Europe'. A cela s'ajoutent des groupes consultatifs ad hoc selon l'actualité.

Nos collaborateurs



Sylvie Slangen
Directrice générale
jusqu'en novembre 2017



Erik Van Laer
Directeur général
depuis octobre 2017



Laurent Vander Elst
Conseiller juridique



Cathy De Vel
Collaboratrice gestion & projets



Michaël De Gols
Conseiller juridique



Céline Urbain
Conseillère économique
jusqu'en octobre 2017



Peter Van Den Broeck
Assistant administratif



unisoc

Rue Colonel Bourg 122 - 1140 Bruxelles

Tél. +32 2 739 10 72

info@unisoc.be - www.unisoc.be